

## Conseil Municipal

### Procès-Verbal de la séance du mercredi 27 juillet 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 27 juillet 2022 à 19 heures, selon convocation du 20 juillet 2022.

**Etaient Présents** : Monsieur Philippe GUIBERT Maire, Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET, Adjoint, Monsieur Jacky DUPLOUICH, conseiller délégué. Madame Marie-Paule WILLEMS, conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Mesdames Chantal LECHOPIER, Odile POTARD, conseillères municipales.

**Étaient absentes excusées** : Mesdames Laurence CLAUSS – Saskia VAN LISHOUT.

Mesdames Odile POTARD, conseillère et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignées secrétaires de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

#### **I- Approbation du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2022**

Monsieur Guibert donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

#### **II- Ordre du jour :**

- Projet d'économie d'énergie d'éclairage public dans le Bourg et les villages.
- Questions diverses

Approuvé à l'unanimité par les membres présents.

#### **III - Projet d'économie d'énergie d'éclairage public dans le Bourg et les villages.**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement.

Monsieur Jacky Duplouich en charge du dossier relatif au projet d'extinction nocturne de l'éclairage public dans le bourg et les villages soumet au conseil un devis établi par la société CITELUM qui présente les possibilités techniques ainsi que les adaptations nécessaires pour la mise en œuvre du projet. Le montant du devis s'élève à 14 615 € H.T., soit 17 538 € T.T.C.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur les lieux et les plages horaires des coupures.

- Le conseil municipal, après discussion, vote à 9 voix POUR et :
- ACCEPTE le devis de la société CITELUM et autorise le Maire à le signer,
- DECIDE que l'éclairage public sera interrompu la nuit dans le bourg et tous les villages de 23 heures à 6 heures, dès que les horloges astronomiques seront installées et programmées par la société CITELUM,
- DIT qu'une information à la population sera faite par voie d'affichage, de presse et de publication sur le site internet et PanneauPocket.

#### IV-Questions et informations diverses

##### Intervention de Monsieur Guibert

###### **\*Plan de zonage de l'assainissement collectif**

Dans le cadre du diagnostic assainissement collectif de notre commune, réalisé dans le groupement de commande confié à la communauté de communes Haut Limousin en Marche, une étude de zonage d'assainissement a été élaborée. Monsieur le Maire informe le conseil que celle-ci a été adressée en mairie. Les zonages d'assainissement devront être validés afin que nous puissions valider les programmes de travaux par la suite (schéma directeur).

Le dossier est remis à Monsieur Vincent Thibaud pour étude.

###### **\*Cérémonie du 10 août 2022 au Beauvert.**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans la salle des fêtes. Madame Marie-Paule WILLEMS est en charge de la préparation.

###### **\*Recensement de la population 2023**

Monsieur le Maire informe le conseil que le recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Signatures : Philippe Guibert, Maire

Odile Potard, secrétaire de séance,